

# NOUVEAU CONSEIL EXPLOSIF

## Le projet de crèche enflamme les débats

**STE-GENEVIÈVE** Le maire a demandé aux élus de se prononcer sur le projet global de l'ILEP et non pas sur la crèche qui fait pourtant partie du projet. Une remarque qui a servi d'étincelle.

Le calme semblait revenu au sein de ce conseil parfois sujet à des soubresauts depuis quelques mois. Mais c'est lors du débat, sur le bail à construction du siège de l'ILEP que le calme apparent a laissé la place aux désormais traditionnelles oppositions. Jacky Beaudoir adjoint chargé de l'urbanisme a exposé tout d'abord le projet : l'ILEP a déposé une demande de permis de construire (pour son siège social) qui est actuellement en cours d'instruction. Les caractéristiques de l'opération de construction sont : une crèche, une salle multi-activités, le siège social de l'association ILEP, soit environ 3000m<sup>2</sup>. Le projet a déjà fait l'objet d'une autorisation municipale le 17 décembre dernier. Le 3 avril 2019, le conseil a approuvé la conclusion d'un projet urbain partenarial. Il restait donc nécessaire de préciser les conditions de location du terrain communal à l'ILEP. Il est proposé au conseil un « bail à construction », de 60 ans, pour 2700€ mensuels. Le maire interrompt alors Mr Beaudoir à ce moment, pour préciser que ce soir : « on ne parlera pas de crèche, afin de laisser le temps de la réflexion sur un sujet, car techniquement il reste des explications à définir, car il y a beaucoup de formalisme à respecter pour être dans la légalité. Donc rassurez, vous, il n'y aura pas pour l'instant de projet » crèche « , tant qu'il n'y aura pas eu une réunion d'explications. L'ILEP a prévu une crèche,

**« Il n'y a pas de projet crèche pour l'instant. Il reste bien des choses à voir dans le détail. »**



Le dossier de la crèche a accentué les tensions entre plusieurs conseillers municipaux et le maire qui a botté en touche, mettant même en cause son ex 1er adjoint.

### Sainte-Genève : exposition des maternelles ce samedi

Une Exposition est organisée à la maternelle samedi 15 juin 2019 de 9h à 12h. Venez nombreux découvrir les créations des enfants des écoles.

mais nous n'en parlons pas. J'aime mieux que l'on fasse une commission, même élargie, que l'on en discute tous et que vous preniez une décision collégiale, je ne veux pas que l'on puisse dire après coup que les informations étaient incomplètes ou fragmentaires. Il reste bien des choses à voir dans le détail. »

Thierry Remond demande des précisions : « qu'on soit bien clair, on va donner là l'autorisation, de signer un bail à construction, mais eux ont déposé un permis de construire pour tout, y compris une crèche, alors si l'on ne se prononce pas sur la crèche, ils auront donc le droit de la construire... »

Pierre Hautot reprend à la volée le sujet : « là, on ne comprend plus très bien, c'est quoi les problèmes techniques ? Ça sort ce soir mais de quoi s'agit-il ? nous n'en avons

jamais entendu parler... ». Mme la maire corrige : « ce sont des problèmes légaux, découverts suite à des recherches effectuées par nos services... »

### G. CHATIN : « SI NOUS NE PRENONS PAS DE DÉCISION AUJOURD'HUI, IL N'Y AURA PAS DE CRÈCHE »

Gérard Chatin ajoute : « je rejoins un peu ce que vient de dire Pierre Hautot, a propos des « problèmes techniques, il se trouve que c'est l'ILEP qui doit mettre en place, une crèche, nous avons eu une réunion le 25 avril lors de laquelle il nous été demandé de prendre position pour fin mai début juin, et cette position conditionnait le financement de cette construction. Si aujourd'hui, nous ne prenons pas de décision, il n'y aura

pas de construction... Les questions techniques sont de l'ordre de l'ILEP, pas de nous. » Vous mélangez tout ! s'insurge madame Vanbersel, ce soir, je préfère reporter ce point, je n'ai pas envie que l'on fasse un débat là-dessus, ça s'est bien passé jusqu'à maintenant. ! Mr Abbot vous donnera tous les renseignements que nous avons « .

### LE MAIRE : « JE N'ÉTAIS PAS LÀ QUAND CERTAINES DÉCISIONS ONT ÉTÉ PRISES »

Gérard Chatin tente de reprendre la parole, Mme la maire s'adresse à lui : « Mr Chatin laissez moi parler, n'en faites pas trop avec ce qui vient de se passer il y a quelques temps. » puis elle reprend son cours : « Pour mettre les points sur le I, il n'est pas possible, vous devez comprendre, que je ne peux pas, je n'étais pas là quand certaines décisions ont été prise, ensuite ce serait trop facile, d'utiliser cela comme un argument dans le futur, je ne prendrai pas ça sur mon dos, c'est vous qui allez décider, je ne déciderai rien ! » Chauda approbation de Dominique Labarre, Mr Hautot insiste : « pas de demi-mots ? Allez y dites-nous ce qu'il y a, ... » les premières décisions remontent à un an et demi « ajoute Mr Chatin ». Daniel Vereecke resté silencieux jusque-là, est finalement mis en cause par la maire : « Mr Vereecke ne dit rien, je vais parler trente secondes à sa place, il est administrateur de l'ILEP, et il a apporté le projet... » Suite aux dénégations de Daniel Vereecke, Mr Hautot précise à Mme Labarre qu'elle a elle-même voté ce projet, et la juge malhonnête, ... Confusion, brouhaha... Mme la maire annonce : « je reporte ce point, nous l'examinerons en commission élargie plus tard » et déclare le débat clos. Quelques invectives furent encore, le calme revient pour l'examen des derniers points. Puis Mme Vanbersel déclare la séance terminée

## SAINT-GENEVIÈVE : NOUVEAU DÉBAT HOULEUX AU CONSEIL

### Vive tension au sujet d'une station de lavage

### Du maire à G. Chatin : « Vous seriez mieux de vous taire »

Décidément, les tensions ne sont pas tombées à la fin de la séance, notamment lors que Gérard Chatin a demandé des précisions sur une station de lavage alors que le maire avait déclaré le clos le conseil. « J'avais une question a protesté Mr Chatin. Il s'est construit illégalement une station de la lavage dans la commune, j'aimerais

connaître les dispositions de police que vous avez prises, certaines règles d'urbanisme ne sont pas respectées, j'aimerais connaître votre position... » Reprise de débat houleux et d'interjections, Mr Beaudoir précise qu'il s'est rendu sur place pour faire constater



l'infraction, et qu'un permis de construire va être déposé... confusion, altercations, le ton monte : « Mr Chatin, vous feriez mieux de vous taire, annonce la maire, vous allez recevoir un courrier, ne venant pas de moi, mais de beaucoup, beaucoup plus haut... ! arrêtez de dire des bêtises... » Conclusion du conseil.

### Les subventions aux associations et les comptes validés

Jeudi 6 juin, dès le début, Georges Berson, adjoint et président de l'UMRAC a demandé a ce que soit respecté une minute silence en l'honneur du 75e anniversaire du débarquement de 1944. Puis Christelle Marin, avec sa maîtrise habituelle, a exposé l'exercice 2018 du budget principal (compte administratif et compte de gestion). Exposé clair et compréhensible, le compte étant par la suite approuvé à l'unanimité. De même, les subventions aux associations telles que présentées sont approuvées sans contestation. Enfin, même consensus sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie nécessitée du fait du transfert des réserves propres de la communes (sur le budget assainissement) vers la Thelloise.